

**COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq (2025), le mardi 15 avril à 18h25, sur convocation individuelle en date du 04 avril 2025, les délégués du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice THIEN AH KOON.

**Nombre de conseillers en exercice : 20**

**Nombre de conseillers présents : 16**

**Nombre d'absents : 04**

Il est demandé au Directeur Général de bien vouloir procéder à l'appel nominal.  
Isabelle GROSSET-PARIS est nommée secrétaire de séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Membres présents</i>	<i>Membres absents représentés</i>	<i>Procuracion donnée à</i>	<i>Membres absents</i>
<b>CASUD</b>	Patrice THIEN AH KOON Jacquet HOARAU David LEBON Doris TECHER* Isabelle GROSSET -PARIS Vanessa COURTOIS*	Olivier RIVIERE  Laurence MONDON		
<b>SAINT-LEU</b>				Jean-Roland FELICITE
<b>CIVIS</b>	Ludovic MALET Mathieu HOARAU* Jacques TECHER Kichena DAMOUR Patrick VAYABOURY Stéphano DIJOUX Juliana M'DOIHOMA* Jean-Eric FONTAINE Bruno BEAUVAL	Louise SIMBAYE  Christelle ETHEVE-VADIER		
<b>DEPARTEMENT</b>	Jean-Louis PAJANIAYE			Dominique GONTHIER
<b>REGION</b>				Axel VIENNE Normane OMARJEE

\*Doris TECHER suppléante Laurence MONDON

\*Juliana M'DOIHOMA suppléante Christelle ETHEVE-VADIER

\*Mathieu HOARAU suppléant Louise SIMBAYE

\*Vanessa COURTOIS suppléante Olivier RIVIERE

**Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance en saluant la mémoire de Monsieur FONTAINE.**

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

- Affaire n°01-04-2025**      Approbation des Comités Syndicaux des 10/03/2025 et 18/03/2025
- Affaire n°02-04-2025**      Approbation d'une subvention au Comité Social et Economique pour l'année 2025
- Affaire n°03-04-2025**      Approbation du montant des participations des collectivités membres pour l'année 2025
- Affaire n°04-04-2025**      Vote d'une avance de 2.4M€ sur subvention de 2025
- Affaire n°05-04-2025**      Vote du budget Primitif pour l'année 2025

\*\*\*\*\*

Avant de procéder à l'examen des affaires, le Président sollicite un point de situation pour les élus.

### **Maître Maxime LANGET - Administrateur Judiciaire**

L'administrateur judiciaire est revenu sur la nécessité pour le SMP, actuellement en procédure de redressement judiciaire, de voter un Budget Primitif 2025 équilibré ainsi que de garantir sa capacité d'autofinancement jusqu'à la fin de la période d'observation (25/08/2025) pour ne pas générer de nouvelles dettes.

A ce jour, les négociations avec les différentes compagnies aériennes se poursuivent, mais sans avancée majeure voire le refus affiché d'AIR AUSTRAL de desservir Pierrefonds pour la saison IATA Eté 2025 (01/04/2025-30/09/2025).

A noter que Monsieur PRUGNIERES a déposé une tierce opposition auprès du Tribunal de Commerce par rapport à la procédure de redressement judiciaire dans le délai légal des voies de recours. L'aboutissement de ce recours aurait pour conséquence le remboursement à l'AGS des avances de salaires consenties en mars 2025 à chaque salarié (paie de février 2025, créances des reliquats des gratifications 2023 et 2024). Cette situation aggraverait de manière significative la trésorerie du SMP.

Concernant la situation sociale du SMP et compte tenu de la faible visibilité à court terme de la reprise de l'activité aérienne et commerciale, l'administrateur judiciaire préconise d'initier rapidement une restructuration sociale. Les effectifs devraient être progressivement adaptés à la reprise ou à l'absence de reprise d'activité aérienne commerciale.

## Sébastien RIVAS – Directeur Général

Le directeur général fait un point sur les négociations en cours avec les opérateurs aériens visant à relancer l'activité aérienne commerciale qui sera génératrice de recettes aéronautiques permettant un retour à l'équilibre financier.

A ce jour :

- **Air Austral** : malgré les différentes négociations, la compagnie Air Austral n'a pas l'intention de revenir à Pierrefonds et a publié son programme saison IATA Eté 2025 sans la desserte de Pierrefonds. L'engagement de la Région Réunion du retour d'AIR AUSTRAL à Pierrefonds pour la prochaine saison tenu lors du comité syndical du 18/03/2025 est resté sans effet sur la programmation d'Air Austral. Poursuite des échanges avec la direction d'AIR AUSTRAL.
- **Air Mauritius** : le Président et le Directeur du SMP se sont rendus à l'île Maurice le 24/03/25 dans le cadre de la relance de l'activité aérienne avec le partenaire historique Air Mauritius.  
Rencontre avec le Ministre Délégué au Tourisme et la Directrice de la MTPA : rencontre fructueuse, nécessité de relancer l'ensemble des partenariats MTPA, IRT, Tours Opérateurs, agences de voyages, réseau hôtelier ... pour reconstruire l'offre touristique au départ et à l'arrivée de Pierrefonds vers Maurice et le Grand Sud.  
Rencontre avec le Président d'Air Mauritius : rencontre fructueuse, élaboration d'un projet de vol minimum Pierrefonds-Maurice avec étude de rentabilité et des dispositifs d'accompagnement économique pouvant être mis en place.  
Le Président d'AIR MAURITIUS devrait revenir prochainement vers le SMP pour préciser les contours et les conditions d'un éventuel partenariat en 2025.
- **Madagascar Airlines** : Madagascar Airlines se limite actuellement au trafic domestique tant que les objectifs de son plan de relance Phenix ne sont pas atteints (2nd semestre 2026). Il n'est donc pas possible de s'inscrire dans un programme de vol régulier cette année mais il resterait la possibilité de programmer des vols charters durant les périodes de vacances. Etude en cours d'un vol hebdomadaire du 15 juin au 15 septembre 2025 sur une destination au Sud de la Grande Ile, Fort Dauphin et/ou Tuléar. Etude sans engagement de réalisation de la part de Madagascar Airlines à ce jour.

En conclusion, la direction du SMP poursuit ses efforts vers l'ensemble des opérateurs aériens régionaux afin de concrétiser dans les meilleurs délais des programmes de vols effectifs pour l'année 2025. Il est à noter que la décision finale de la réouverture d'une ligne au départ de Pierrefonds reste à discrétion de la compagnie aérienne.

Etant donné les incertitudes actuelles avec l'ensemble des opérateurs régionaux, la reprise d'activité aérienne commerciale semblerait davantage ponctuelle en 2025 et plus pérenne à partir de 2026. La restructuration du SMP devrait donc progressivement s'adapter à la reprise ou à l'absence de reprise d'activité aérienne commerciale.

**Maître Loïc AH-KIEM – Avocat du SMP**

Maître AH-KIEM rappelle le calendrier de la procédure judiciaire :

- 25/02/2025 : Mise en redressement judiciaire du SMP
- 25/04/2025 : Audience au Tribunal de Commerce de Saint-Pierre pour justifier la capacité d'autofinancement du SMP jusqu'à la fin de la période d'observation
- 25/08/2025 : Audience au Tribunal de Commerce de Saint-Pierre pour présenter un plan de recouvrement du SMP

Maître AH-KIEM rappelle la nécessité de voter le budget 2025 et la capacité de financement du SMP afin de poursuivre l'activité opérationnelle de la plateforme et l'élaboration d'un plan de relance.

Durant la période d'observation (jusqu'à 12 voire 18 mois), il est rappelé que les dettes antérieures du SMP sont gelées et que le mandataire judiciaire procèdera à l'élaboration d'un plan d'apurement de la dette qui sera mis en place à l'issue de la procédure de redressement judiciaire sur une durée pouvant s'étaler jusqu'à 10 ans maximum. En revanche, durant la procédure de redressement judiciaire, le SMP ne devant pas générer de nouvelles dettes, doit disposer de garanties d'autofinancement sur cette période.

Suite à sa question, précision a été apportée à Monsieur BEAUVAL sur les négociations en cours avec MADAGASCAR AIRLINES.

\*\*\*\*\*

Le Président débute l'examen de l'ordre du jour (18h47).

**Affaire n°01-04-2025 Approbation des Comités Syndicaux des 10/03/2025 et 18/03/2025**

Le Comité Syndical est appelé à approuver les procès-verbaux des séances des 10 et du 18 mars 2025.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, ADOPTE, à l'unanimité les procès-verbaux suivants :**

**Procès-verbal du 10 mars 2025 par 06 voix POUR et 10 abstentions**

**Procès-verbal du 18 mars 2025 par 09 voix POUR et 07 abstentions**

**Affaire n°02-04-2025 Approbation d'une subvention au Comité Social et Economique pour l'année 2025**

Pour rappel, l'article 8 de la Convention Collective Nationale du transport Aérien – Personnel au sol, et conformément au protocole d'accord de fin de Négociations Annuelles Obligatoires 2019 (augmentation de 0,2% de la subvention pour les activités sociales et

économiques), cette subvention correspond à 0,9% de la masse salariale hors charges de l'année N-1 soit pour une masse salariale 2024 de 2 434 781,95€, soit une subvention de 21 913,03€ répartie comme suit :

- Budget de Fonctionnement (0.2%) : **4 869,56€**
- Budget des Activités Sociales et Culturelles (0,7%) : **17 043,47 €**
- **TOTAL = 21 913,03€**

La subvention est inscrite au compte 6472 du budget primitif de 2025.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :**

- **APPROUVE le versement au Comité Social et Economique d'une somme de 21 913,03 euros au titre de la subvention 2025**
- **AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette affaire**

#### **Affaire n°03-04-2025 Approbation du montant des participations des collectivités membres pour l'année 2025**

Le budget présenté en séance est issu des orientations budgétaires débattues le 18/03/2025 et réactualisées lors des différents comités de pilotage qui s'en sont suivis et où était représenté l'ensemble des collectivités.

Le Président précise que le budget a été établi sous le contrôle de l'administrateur judiciaire et également sous le regard de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). La CRC est aujourd'hui dans une logique d'appui et de conseils au SMP. Cette procédure de redressement judiciaire est inédite tant à la Réunion qu'au niveau national et la procédure de redressement du SMP sera probablement à mi-chemin entre une procédure de RJ classique et une saisine de la CRC. Il ne faut à aucun moment exclure l'option d'une reprise en main du dossier par la CRC.

L'effort considérable des subventions 2025 demandé aux collectivités devra être atténué en 2026 et 2027 par un allègement de la masse salariale du SMP de 25% au minimum. Cet allègement devra faire appel dans un premier temps aux départs volontaires puis si besoin à des licenciements pour motif économique. La procédure de RJ en cours permettra la prise en charge du paiement des indemnités légales de départ.

Le Président indique que suite à ces éléments, le niveau de **subventions des collectivités nécessaire à l'équilibre du budget 2025 est de 3 812 011€.**

Afin de respecter d'une part les clés de répartition statutaires, et d'autre part, les équilibres financiers des collectivités, il est proposé la répartition suivante :

- **Subvention statutaire 2025**                    **1 612 011€** (clés de répartition)
- **Subvention exceptionnelle 2025**    **2 200 000€** (à parts égales entre la CIVIS, la CASUD, la REGION REUNION et le CG974)

La répartition de ces subventions est la suivante :

Collectivités	Taux	2025 Statutaire	2025 Exceptionnelle	2025 Totale
CIVIS	44,72%	720 891	550 000	1 270 891
CASUD	24,28%	391 396	550 000	941 396
REGION	15,00%	241 802	550 000	791 802
DEPARTEMENT	15,00%	241 802	550 000	791 802
SAINT-LEU	1,00%	16 120	0	16 120
	<b>100%</b>	<b>1 612 011</b>	<b>2 200 000</b>	<b>3 812 011</b>

A l'issue de ces propos introductifs, un débat s'engage avec les élus.

### **Mathieu HOARAU**

Monsieur HOARAU interroge sur le niveau de salariés suffisant pour garantir l'activité aérienne commerciale sachant qu'aujourd'hui le SMP représente 58 salariés pour une masse salariale de 3.6M€. Il s'interroge également si le SMP se limitait dans ses négociations aux 3 opérateurs cités et quelle compagnie pourrait garantir un retour à 100.000 passagers par an. Il fait enfin part d'un sentiment de faille de gestion et de faille commerciale dans la gestion du SMP qui a conduit à la situation actuelle.

### **Juliana M'DOIHOMA – Présidente par Intérim de la CIVIS**

Madame M'DOIHOMA souligne la situation critique du SMP qui justifie la présence ce jour de la majorité des maires au comité syndical. Elle précise que la CIVIS a voté son budget 2025 le 09/04/2025 dans lequel est prévu une participation de 720 891€ au profit du SMP représentant 44,72% de la subvention statutaire de 1.6M€. Elle confirme la nécessité d'une démarche de redressement du SMP qui devra s'accompagner d'une réduction de la masse salariale de 25% en 2025. En revanche, cette réduction de personnel devra prioritairement s'appuyer sur des départs volontaires. Une réflexion collective doit être menée sur l'avenir de Pierrefonds tant sur la reprise de l'activité commerciale et la taille de la structure que sur le modèle de gouvernance. Les maires de la CIVIS partagent collectivement cette position.

## **Ludovic MALET**

Monsieur MALET s'interroge sur la légitimité de la procédure de redressement judiciaire, et des raisons qui amèneraient la CRC à reprendre la main sur le dossier du SMP.

## **Maître LANGET – Administrateur judiciaire**

Intervention de Maître LANGET pour recentrer le débat sur le vote du budget. Intervention peu appréciée de l'audience.

## **Jean-Louis PAJANIAYE**

Monsieur PAJANIAYE rejoint la position de la Présidente par Interim de la CIVIS et souligne la solidarité du CG974 avec les collectivités. Le CG974 n'a pas encore délibéré pour cette subvention exceptionnelle de 550 000€.

## **Stéphano DIJOUX**

Monsieur DIJOUX regrette l'absence de la REGION REUNION et confirme que la CIVIS s'engage pour verser les 423 500€ de subvention exceptionnelle de 2024 au SMP (sous réserve du vote en conseil communautaire de la CIVIS).

La CIVIS est solidaire des personnels du SMP. Echanges à ce sujet entre M. Dijoux et Maître Ah-Kiem concernant la procédure de licenciement de l'ancien Directeur Général.

L'Etat doit aujourd'hui se positionner et envisager éventuellement l'allègement de certaines dettes du SMP. Nécessité d'organiser une discussion avec les représentants de l'Etat.

## **Président du SMP**

Le Président du SMP précise qu'une réunion était prévue entre le Préfet, le Président de la CIVIS et lui-même en mars 2025 qui n'a pu se tenir pour différentes raisons. Il s'engage à demander une nouvelle audience au Préfet réunissant le Président de la CIVIS, le Président de la CASUD et lui-même.

## **Juliana M'DOIHOMA – Présidente par Intérim de la CIVIS**

Madame M'DOIHOMA déplore l'absence de la REGION REUNION à ce comité syndical et le retrait d'AIR AUSTRAL de Pierrefonds contrairement aux engagements tenus par la REGION REUNION. Madame M'DOIHOMA propose la rédaction d'un courrier vers :

- La compagnie régionale et la REGION REUNION afin de se positionner officiellement sur le retour de la compagnie régionale à Pierrefonds ;
- L'état pour se positionner sur le soutien à l'aéroport ;

## **Président du SMP**

Le Président du SMP rappelle qu'hormis la CASUD, aucune collectivité n'a aujourd'hui délibéré concernant la subvention exceptionnelle 2025 demandée par le SMP.

Le Président met au vote l'affaire n°03.

### **Le Comité Syndical après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE à l'unanimité le montant des participations des collectivités membres telles que mentionnées ci-dessus aux conditions suivantes :**
  - o **Mise en place d'une stratégie de rebond du SMP à court/moyen terme ;**
  - o **Réflexion collective sur le mode de gouvernance du SMP ;**
  - o **Diminution de la masse salariale de 25% en 2025 en privilégiant les départs volontaires ;**
- **Les subventions exceptionnelles feront l'objet d'un vote prochain au sein de chaque collectivité.**

### **Affaire n°04-04-2025 Vote d'une avance de 2.4M€ sur subvention de 2025**

Le Président informe les élus que, faisant suite à l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire, le SMP a interdiction de créer de nouvelles dettes et donc l'obligation de disposer de la trésorerie nécessaire à son fonctionnement courant durant la première période d'observation qui se terminera au 25/08/2025. A ce titre, le SMP sera convoqué au Tribunal de Commerce le 25/04/2025 afin de justifier sa capacité d'autofinancement sur la période.

Ainsi, le SMP a réactualisé son tableau prévisionnel de trésorerie pour 2025 avec les informations connues à ce jour en tenant compte de l'obligation de disposer d'un seuil de trésorerie équivalent à deux mois salaires au 25/08/2025, soit 480 000€.

Compte tenu des éléments présentés, un appel de fonds à hauteur de **2 402 500 €** est demandé aux collectivités suivant le cadencement proposé en annexe 2.

### **Maître Loïc AH-KIEM – Avocat du SMP**

Maître AH-KIEM confirme la nécessité de garantir cette avance de trésorerie pour l'audience du 25/04/2025. Il souligne la cohésion des collectivités affichée pour ce comité syndical qui ne pourra que rassurer les différents organes de procédure.

### **Juliana M'DOIHOMA – Présidente par Intérim de la CIVIS**

Madame M'DOIHOMA comprend la nécessité d'avoir des garanties financières pour le 25/04/2025 ce qui n'est pas compatible avec les délais nécessaires pour l'adoption par chaque collectivité de la subvention exceptionnelle de 550 000€ pour 2025.

Madame M'DOIHOMA propose d'inclure dans cette garantie des montants confirmés à ce jour à savoir :

- Subvention statutaire 2025 : 1 612 011€
- Subvention exceptionnelle 2025 de la CASUD : 423 500€ (délibération n°04 du 04/04/2025)
- Subvention exceptionnelle 2024 de la CIVIS : 423 500€ (sous réserve de vote en conseil communautaire de la CIVIS)

**TOTAL : 2 035 511€ immédiat / 2 459 011€ (mai 2025)**

**Le Comité Syndical après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE le vote de l'avance de trésorerie suivante :**
  - **Subvention statutaire 2025 : 1 612 011€**
  - **Subvention exceptionnelle 2025 de la CASUD : 423 500€ (délibération n°04 du 04/04/2025)**
  - **Subvention exceptionnelle 2024 de la CIVIS : 423 500€ (sous réserve de vote en conseil communautaire de la CIVIS)**

**TOTAL : 2 035 511€ immédiat / 2 459 011€ (mai 2025)**

#### **Affaire n°05-04-2025 Vote du budget Primitif pour l'année 2025**

Le Président expose :

Lors de sa séance du 18/03/2025, le Comité Syndical a débattu sur les orientations budgétaires du Syndicat Mixte de Pierrefonds pour l'année 2025.

Suite au débat d'orientation budgétaire, différents comités de pilotage successifs ont permis de réajuster les orientations budgétaires de manière à équilibrer la section de fonctionnement et la section d'investissement tout en garantissant un niveau de subvention soutenable financièrement pour les collectivités.

Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est nécessaire de procéder à un virement de 1 170 550€ au compte 023, équilibré par un virement à la section de fonctionnement du même montant au compte 021.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025, soumis à votre approbation.

Le Budget primitif, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

- Section de fonctionnement : 8 500 814,76€
- Section d'investissement : 2 680 883,20€

Soit un budget total de 11 181 697,29€

## A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 500 814,76€ et se répartissent de la façon suivante :

- 5 819 930,89€ en dépenses réelles
- 2 680 883,20€ en dépenses d'ordre

### DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2024	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 805 883,57		2 879 089,92	2 779 026,26	2 779 026,26
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 847 000,00		3 567 768,37	2 835 913,03	2 835 913,03
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	21 000,00		3 424 019,67	5 150,00	5 150,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>6 673 883,57</b>		<b>9 870 877,96</b>	<b>5 620 089,29</b>	<b>5 620 089,29</b>
66	Charges financières	151 200,02		179 341,60	179 341,60	179 341,60
67	Charges exceptionnelles	1 500,00		20 500,00	20 500,00	20 500,00
68	Dotations aux provisions			500 000,00		
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>6 826 583,59</b>		<b>10 570 719,56</b>	<b>5 819 930,89</b>	<b>5 819 930,89</b>
023	Virement à la section d'investissement			1 170 550,00	1 170 550,00	1 170 550,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 537 625,43		1 510 333,20	1 510 333,20	1 510 333,20
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>1 537 625,43</b>		<b>2 680 883,20</b>	<b>2 680 883,20</b>	<b>2 680 883,20</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 364 209,02</b>		<b>13 251 602,76</b>	<b>8 500 814,09</b>	<b>8 500 814,09</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>						<b>8 500 814,09</b>

## B/SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **8 500 814,76€** et se répartissent de la façon suivante :

- 7 436 180,00€ en recettes réelles de fonctionnement
- 1 064 634,09€ en recettes d'ordre

### RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2024	Restes à réaliser 2024	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 520 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
70	Produits des services du domaine & ventes diverses	2 785 064,02		2 290 000,00	2 390 000,00	2 390 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	1 614 011,00		5 409 999,00	2 813 130,00	2 813 130,00
75	Autres produits de gestion courante			50,00	50,00	50,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>5 919 075,02</b>		<b>7 725 049,00</b>	<b>5 228 180,00</b>	<b>5 228 180,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 330 500,00		8 000,00	2 208 000,00	2 208 000,00
78	Reprises sur provisions (4)	50 000,00				
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>7 299 575,02</b>		<b>7 733 049,00</b>	<b>7 436 180,00</b>	<b>7 436 180,00</b>
042	Ope. d'ordre de transfert entre sections	1 064 634,00		1 064 634,09	1 064 634,09	1 064 634,09
043	Ope. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'expl.					
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>1 064 634,00</b>		<b>1 064 634,09</b>	<b>1 064 634,09</b>	<b>1 064 634,09</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>8 364 209,02</b>		<b>8 797 683,09</b>	<b>8 500 814,09</b>	<b>8 500 814,09</b>
+						
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>						<b>8 500 814,09</b>

## C/SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à **2 680 883,20€**, non compris les restes à réaliser.

- 1 616 249,11€ en dépenses réelles d'investissement,
- 1 064 634,09€ en dépenses d'ordre d'investissement,

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2024	Restes à réaliser (2024)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	Immobilisations incorporelles	131 000,00				
21	Immobilisations corporelles	341 991,34		227 660,93	227 654,13	227 654,13
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours			2 695 324,84		
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>472 991,34</b>		<b>2 922 985,77</b>	<b>227 654,13</b>	<b>227 654,13</b>
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	998 881,43		1 388 594,98	1 388 594,98	1 388 594,98
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévus					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>998 881,43</b>		<b>1 388 594,98</b>	<b>1 388 594,98</b>	<b>1 388 594,98</b>
<b>45...1</b>	<b>Total des ope.pour compte de tiers</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>1 471 872,77</b>		<b>4 311 580,75</b>	<b>1 616 249,11</b>	<b>1 616 249,11</b>
040	Ope d'ordre de transfert entre sections	1 064 634,09		1 064 634,09	1 064 634,09	1 064 634,09
041	Opérations patrimoniales					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>1 064 634,09</b>		<b>1 064 634,09</b>	<b>1 064 634,09</b>	<b>1 064 634,09</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 536 506,86</b>		<b>5 376 214,84</b>	<b>2 680 883,20</b>	<b>2 680 883,20</b>

	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 680 883,20</b>

## D/SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à **2 680 883,20€**, non compris les restes à réaliser.

- 0 € en recettes réelles d'investissement ;
- 2 680 883,20€ en recettes d'ordre d'investissement ;

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2024	Restes à réaliser (2024)	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 106)					
106	Réserves					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
	<b>Total des recettes financières</b>					
<b>45...2</b>	<b>Total des ope. pour le compte de tiers</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement			1 170 550,00	1 170 550,00	1 170 550,00
040	Ope. d'ordre de transfert entre sections	1 537 625,43		1 510 333,20	1 510 333,20	1 510 333,20
041	Opérations patrimoniales					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	1 537 625,43		2 680 883,20	2 680 883,20	2 680 883,20
	<b>TOTAL</b>	1 537 625,43		2 680 883,20	2 680 883,20	2 680 883,20
					+	
						=
						<b>2 680 883,20</b>

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

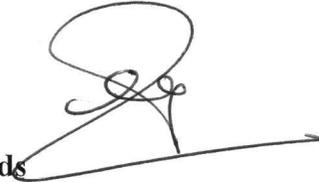
Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur le budget primitif 2025 du Syndicat Mixte de Pierrefonds – Aéroport de Pierrefonds, tel que proposé, chapitre par chapitre et section par section.

### Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2025 tel que mentionné ci-dessus, par Chapitre pour la section de fonctionnement (exploitation) et par Chapitre pour la section d'investissement aux conditions suivantes :**
  - **Mise en place d'une stratégie de rebond du SMP à court/moyen terme ;**
  - **Réflexion collective sur le mode de gouvernance du SMP ;**
  - **Diminution de la masse salariale de 25% en 2025 en privilégiant les départs volontaires ;**
- **Les subventions exceptionnelles feront l'objet d'un vote prochain au sein de chaque collectivité.**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



**Le Président du Syndicat Mixte de Pierrefonds**  
**Patrice THEN AH KOON**